



Guide d'information à destination des professionnels orienteurs

Un Chez-soi d'abord Jeunes Lyon

Le dispositif expérimental **Un Chez-soi d'abord Jeunes Lyon** propose à des personnes âgées de **18 à 22 ans révolu** (au moment de l'entrée dans le dispositif), **sans-abri** ou en risque de le devenir (sortants de l'ASE ou non), souffrant de **troubles psychiques sévères** (spectre symptomatique de la psychose) d'accéder, sans délai, à un **logement en sous-location** et de s'y maintenir, avec le soutien d'une **équipe pluridisciplinaire** (médico-sociale et de gestion locative adaptée).

A travers les principes de **rétablissement en santé mentale**, l'équipe propose aux jeunes un accompagnement permettant d'acquérir les outils nécessaires à un parcours de santé et à une insertion sociale, professionnelle et citoyenne de qualité.

L'objectif est double :

- **Proposer une réponse concrète, immédiate et adaptée en termes d'accès au logement**
- **Prévenir les effets délétères d'un passage à la rue prolongé et d'un retard de prise en charge sanitaire**

Le programme s'articule avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du droit commun et vise à garantir un accompagnement sans rupture dans tous les aspects de la vie des jeunes.

Comment déposer une candidature ?

A. Comment accompagner la demande d'orientation ?

En tant que **professionnel orienteur**, vous devenez le **référént de la demande** et occupez une place essentielle dans le parcours des personnes vers l'entrée dans le dispositif Un Chez-soi d'abord Jeunes. Nous sommes conscients de l'investissement que représente ce rôle que nous avons à cœur de faire évoluer ensemble et vous assurons donc de notre disponibilité.

Le référént aura en charge de s'assurer que les conditions d'éligibilités soient remplies et que le dossier transmis est complet (partie administrative et médicale).

Il sera ensuite la porte d'entrée pour obtenir des précisions et recevra les réponses des décisions de la commission.

B. Les conditions d'éligibilités

Le référént de la demande qui rencontre une personne souhaitant intégrer le dispositif Un Chez-soi d'abord doit s'assurer que toutes les conditions d'éligibilités suivantes soient remplies :

- **Être âgé de 18 à 22 ans révolu pour l'entrée dans le dispositif**
- **Être sans domicile ou en risque de le devenir.**

Autrement dit, le dispositif s'adresse à des personnes qui n'ont pas trouvé, à ce jour, de solution d'accès à un logement autonome ou un hébergement durable par le biais des dispositifs sociaux existants. Le dispositif est habilité à répondre aux besoins des personnes en lien avec le territoire de la Métropole Lyonnaise.

- **Être en situation régulière sur le territoire français**
- **Être sans enfant à charge ou attendu au moment de l'entrée**
- **Bénéficiaire (ou pouvant bénéficier) de ressources stables**
- **Relever (ou pouvant relever) d'un régime de protection sociale**
- **Présenter des besoins d'accompagnement élevés (établi par le score MCAS)**

Le questionnaire d'orientation peut être rempli conjointement entre les différents professionnels et n'a pas vocation à être soumis à la personne elle-même. Il sert d'indicateur pour confirmer un besoin d'accompagnement soutenu ou pour identifier une déficience qui pourrait être un frein à l'autonomie

- **Etre volontaire pour intégrer les dispositifs**

Accepter un accompagnement à domicile deux fois par semaine et vivre dans un logement sur la métropole de Lyon

- **Présenter des troubles psychiatriques apparentés à la psychose**
(Cf. D. « La partie médicale de la candidature »)

C. La partie administrative de la candidature

La partie administrative de la candidature doit être envoyée par mail au secrétariat de la commission : commission.jeunes@ucsa-lyon.org.

Elle est composée des informations suivantes :

1. Le formulaire de candidature complété
2. Le questionnaire d'orientation complété (score MCAS)
3. La présentation du dispositif à destination du candidat lue et signée par ce dernier
4. Une note de situation effectuée par le référent de la demande (s'il ne fait pas partie des membres de la commission) permettant d'évaluer la situation sociale et le risque d'itinérance de la personne
5. Une copie de la CNI ou du titre de séjour en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance ; à défaut, la déclaration de la perte des papiers d'identité
6. Une attestation des droits CPAM
7. Eventuellement, un justificatif de ressources ou une demande en cours

D. La partie médicale de la candidature

Il convient de compléter le certificat médical et de le renvoyer par mail aux médecins des équipes d'orientation (voir les infos complètes sur le modèle de certificat proposé dans le dossier de candidature et voir les coordonnées des médecins en bas de ce document).

Un certificat médical doit être établi par un médecin attestant des symptômes s'inscrivant dans le champ des « troubles psychotiques », ainsi que des comorbidités associées lorsqu'elles sont connues.

Noter qu'il est précisé, dans le certificat à faire remplir par un médecin, que *le dispositif n'est pas adapté pour des personnes présentant une déficience intellectuelle modérée ou sévère*. En effet, l'équipe d'accompagnement réalise 2 visites à domicile par semaine en moyenne ; les jeunes orientés doivent être en capacité de rester seul dans un appartement le reste du temps (par exemple être autonome pour se vêtir, se nourrir, aller et venir sans se perdre, faire des courses, etc.). La question de l'autonomie au sein du logement peut être faible à l'entrée dans le dispositif mais la progression ne doit pas être empêchée par une déficience trop importante.

Si ces conditions sont remplies, le référent de la demande peut préparer un **dossier de candidature avec la personne intéressée**.

Les étapes de l'orientation

A. Déroulement des commissions

Les **commissions d'orientation se dérouleront une fois par trimestre (avril, juin, septembre et décembre 2023)**. Les candidatures étudiées seront celles qui auront été reçues tout au long du trimestre précédent et dont les éléments seront au complet.

Les candidatures sont à déposer **au plus tard 15 jours calendaires avant la date de la commission**. Les dossiers réceptionnés à posteriori seront étudiés à la commission suivante.

Il n'y a pas de liste d'attente, aussi, pour tout renouvellement de candidature, il convient de **redéposer un dossier complet** (sauf le certificat médical s'il reste dans le cadre de sa validité de 6 mois) dans le cas où la personne est toujours intéressée.

B. Réponses de la commission

Il y a 3 types de réponses possibles :

- Le dossier est accepté et la personne pourra intégrer le dispositif
- Le dossier est valide mais il est refusé pour faute de place suffisante
- Le dossier est refusé car il est incomplet, erronés ou hors critère

Au plus tard 8 jours après la commission, les réponses sont communiquées au référent de la demande ainsi qu'au candidat lorsqu'une adresse de domiciliation est renseignée.

Un dossier refusé est automatiquement détruit.

Lorsqu'une décision de refus est prise sur la base d'éléments incomplets ou erronés ou si la situation de la personne venait à changer, il est dans ce cas possible de redéposer un dossier actualisé.

C. Intégration des personnes admises dans le dispositif

Lorsque la personne est admise dans le dispositif, l'ensemble de son dossier de candidature est rattaché au logiciel de suivi de l'équipe, y compris le certificat médical.

L'équipe d'Un Chez-soi d'abord Jeunes s'engage à contacter la personne et/ou le référent de la demande, dans les deux semaines qui suivent son admission. Son accompagnement **commence dès la première rencontre** avec l'équipe. La première visite du logement doit se faire **dans les 8 semaines** après la première rencontre ; deux logements minimums seront proposés.

Les coordonnées utiles pour l'orientation d'une candidature

Partie administrative		
⇒ Vous pouvez contacter la responsable administrative pour toute question sur la procédure d'orientation des personnes dans le dispositif :		
Un Chez-soi d'abord Jeunes Lyon Anne-Laurence Colombier - Responsable administrative		07 50 55 96 85 commission.jeunes@ucsa-lyon.org
Partie médicale		
⇒ Pour toute question propre à la partie médicale , il convient de contacter l'un des membres des équipes médicales de la commission. De plus, les certificats médicaux sont à envoyer à l'une de ces trois adresses mail :		
Équipes médicales d'orientation	Equipe de l'EMPP Interface SDF CH Saint Jean De Dieu Dr Vignoles	Accueil : 04 87 34 38 19 Secrétaire du médecin : florence.tardy@arhm.fr
	OU	
	Equipe PEP'S du Vinatier (Premier épisode psychotique) CH Le Vinatier Dr Haesebaert Benjamin Garnier - Cadre de santé	Accueil : 04 26 73 86 02 Equipe : 2361@ch-le-vinatier.fr
OU		
	CH Le Vinatier -Service du SUAL Dr Guenin – Psychiatre	monique.guenin@ch-le-vinatier.fr

Partie sociale et orientation générale

⇒ Vous pouvez également échanger avec **l'un des autres membres de l'orientation** de votre choix si vous avez des questions :

Autres membres de l'orientation	Pôle OREE AJD- Servie Urgence Valérie Milanetto - Cheffe de service Clément Patain - Coordinateur Urgences	Valerie.milanetto@fondation-ajd.com coordo.urgence@fondation-ajd.com
	Maraude Jeunes Julie Leblanc - Cheffe de service	j.leblanc@alynea.org
	Maison de la Veille Sociale de Lyon Elen Madeiro - Chargée de Mission Référent Jeune	e.madeiro@mvsrhone.fr
	Équipe référente insertion des jeunes ASE Plan Pauvreté de la Métropole de Lyon Marion Regola et Marie Jomard - Éducatrices spécialisées	